



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 161 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix
au Moyen-Orient : Force des Nations Unies
chargée d'observer le désengagement**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission	5
C. Coopération régionale	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	19
A. Vue d'ensemble	19
B. Taux de vacance de postes	20
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	20
D. Formation	21
E. Services de détection des mines et de déminage	22
III. Analyse des variations	22
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	25



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	26
Annexes	
I. Définitions	27
II. Organigramme	29
Carte	30

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (exercice 2015/16), dont le montant s'élève à 52 301 700 dollars.

Au cours de l'exercice 2015/16, la Force continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de veiller à ce qu'il soit respecté conformément aux dispositions de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, malgré l'instabilité qui continue de régner dans la région. La FNUOD a l'intention d'installer trois nouvelles positions à l'ouest de la ligne Alpha pour s'assurer du respect de l'Accord sur le dégagement et signaler les violations. Elle restera déterminée à réintégrer progressivement un certain nombre de positions des Nations Unies dans la zone de séparation et le camp Faouar, lorsque les conditions de sécurité le permettront. La FNUOD créera également une nouvelle plateforme d'éclatement logistique en République arabe syrienne afin de continuer d'appuyer les troupes qui opèrent sur le mont Hermon et dans d'autres zones du secteur Bravo.

Le budget proposé pour l'exercice 2015/16, d'un montant de 52 301 700 dollars, représente une diminution de 11 809 200 dollars, soit 18 % par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2014/15 (64 110 900 dollars). Cette diminution tient principalement à la réduction proposée du personnel des contingents militaires de 1 284 en 2014/15 à 950 en 2015/16 et à la réduction de quatre postes d'agent et emplois de temporaire recruté sur le plan international et 21 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national.

Ce budget couvre le déploiement de 950 militaires, 54 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 8 occupant des emplois de temporaire) et 89 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante opérations et composante appui). Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2013/14)	Montant alloué ^a (2014/15)	Dépenses prévues (2015/16)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	28 523,2	34 176,8	26 088,2	(8 088,6)	(23,7)
Personnel civil	14 291,5	16 747,3	14 617,3	(2 130,0)	(12,7)
Dépenses opérationnelles	16 528,5	13 186,8	11 596,2	(1 590,6)	(12,1)
Montant brut	59 343,2	64 110,9	52 301,7	(11 809,2)	(18,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 362,7	1 486,5	1 400,9	(85,6)	(5,8)
Montant net	57 980,5	62 624,4	50 900,8	(11 723,6)	(18,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	59 343,2	64 110,9	52 301,7	(11 809,2)	(18,4)

^a Compte tenu du transfert des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, et du transfert des dépenses afférentes au soutien logistique autonome du personnel en tenue de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses relatives aux militaires et personnel de police.

Ressources humaines^a

	Contingents	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Total
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2014/15	–	5	–	2	7
Effectif proposé 2015/16	–	7	–	–	7
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2014/15	1 284	–	–	–	1 284
Effectif proposé 2015/16	950	–	–	–	950
Appui					
Effectif approuvé 2014/15	–	41	110	10	161
Effectif proposé 2015/16	–	39	89	8	136
Total					
Effectif approuvé 2014/15	1 284	46	110	12	1 452
Effectif proposé 2015/16	950	46	89	8	1 093
Total net	(334)	–	(21)	(4)	(359)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Il a été prorogé par d'autres résolutions du Conseil, dont la dernière en date est la résolution 2192 (2014), par laquelle il a été renouvelé jusqu'au 30 juin 2015.

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante opérations et composante appui), sur la base du mandat de la Force.

3. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FNUOD ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2014/15, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

4. La Force a pour mandat de maintenir la zone de séparation et surveille les zones de limitation qui ont été convenues dans l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, signé en mai 1974. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne, au sud.

5. Compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations, présentée en détail dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/859), la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan ont transféré de façon temporaire leur personnel du camp Faouar au secteur Alpha. Les fonctions du quartier général de la FNUOD ont été transférées à Damas et la base d'opérations, au camp Ziouani. La Force s'est également retirée de 12 positions des Nations Unies et de 4 postes d'observation.

B. Hypothèses budgétaires et initiatives d'appui à la mission

6. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée au conflit syrien.

7. La Force continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté conformément aux dispositions de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Après son retrait d'un certain nombre de positions des Nations Unies dans le secteur Bravo, la Force continuera à surveiller et observer la zone de séparation et, dans une moindre mesure, la zone de limitation en maintenant quatre positions fixes sur le mont Hermon dans la partie nord et une dans la partie sud, située juste à l'est de la ligne Alpha. En outre, la

FNUOD maintiendra une position à l'ouest de la zone Alpha et le Groupe d'observateurs au Golan maintiendra le poste d'observation 73, situé dans la partie nord de la zone de séparation, ainsi que cinq postes d'observation fixes et quatre provisoires à l'ouest de la ligne Alpha.

8. Au cours de l'exercice 2015/16, compte tenu de l'insécurité dans le secteur Bravo, la FNUOD a l'intention d'établir jusqu'à trois positions supplémentaires à l'ouest de la ligne Alpha, afin de pouvoir continuer à s'assurer du respect de l'Accord sur le dégagement et à signaler les violations. La Force continuera d'appuyer les cinq postes d'observation du Groupe d'observateurs au Golan situés à l'ouest de la ligne Alpha. De plus, elle restera déterminée à réintégrer progressivement un certain nombre de positions des Nations Unies dans la zone de séparation et le camp Faouar, lorsque les conditions de sécurité le permettront.

9. Il est à espérer que la situation actuelle en matière de sécurité permettra à la FNUOD de réoccuper quatre positions supplémentaires à l'est de la ligne Alpha d'ici au 1^{er} juillet 2015. Il sera nécessaire d'évaluer toutes ces positions et éventuellement de les reconstruire ou de les moderniser afin de satisfaire aux exigences de sécurité. Il pourrait en résulter une demande de fonds supplémentaires au cours de l'exercice budgétaire. La FNUOD a l'intention de créer une nouvelle plateforme d'éclatement logistique en République arabe syrienne afin de continuer d'appuyer les troupes postées sur le mont Hermon et dans d'autres zones du secteur Bravo.

10. La FNUOD disposera de 950 hommes pour conduire les opérations à partir des positions mentionnées ci-dessus. De plus, elle réduira légèrement le nombre de membres du personnel civil en raison de la réduction à quatre des localisations de la Force : le quartier général de Damas, le camp Ziouani, le bureau de représentation de Damas ainsi que la plateforme logistique. Le personnel national sera affecté à la plateforme, de façon à se préparer à réoccuper et développer les positions qui avaient été abandonnées et à apporter son soutien aux hommes déployés sur le mont Hermon. La FNUOD procède actuellement à une étude des effectifs civils destinée à optimiser la composante civile pour renforcer la nouvelle structure de la Force.

11. Au cours de l'exercice 2015/16, des travaux d'expansion et de rénovation seront entrepris dans le camp Ziouani et sur les positions de la FNUOD pour moderniser les installations afin d'accueillir les contingents déplacés. La Force continuera d'automatiser et de réorganiser ses différentes fonctions dans le système Umoja, tout en continuant à appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les variations importantes sont liées à la diminution de 8,1 millions de dollars du coût des contingents, liée à la réduction de leurs effectifs, à la diminution de 2,1 millions de dollars des dépenses de personnel, du fait de la réduction du nombre de postes, et à une diminution de 1 million de dollars des frais de carburant. Le principal facteur extérieur qui affectera les objectifs fixés pour l'exercice est la situation actuelle en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force, dont dépend la possibilité pour les troupes relocalisées de retourner dans le secteur Bravo.

C. Coopération régionale

12. La FNUOD continuera de coopérer étroitement avec les autres missions déployées dans la région. Elle poursuivra également sa coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et

continuera d'appuyer les observateurs militaires de celui-ci, intégrés à son groupe d'observateurs au Golan et placés sous son contrôle opérationnel, ainsi qu'au bureau de liaison de l'ONUST à Damas.

13. La Force continuera en outre de collaborer étroitement avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de bénéficier de son appui pour ce qui est du transport de fret et de personnel via le Liban. Elle tiendra des réunions périodiques avec l'ONUST, la FINUL et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) pour examiner et améliorer la coordination et discuter des problèmes nouveaux touchant la situation régionale. Enfin, la FNUOD continuera également d'appuyer les activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas et de travailler en étroite collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sur les questions humanitaires dans la zone de séparation.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

14. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A du présent rapport.

Direction exécutive et administration

15. Le Bureau du commandant de la Force et Chef de mission et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA/ SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile		Volontaires des Nations Unies		
Bureau du commandant de la Force/Chef de mission									
Postes approuvés 2014/15	1	–	1	2	1	5	–	–	5
Postes proposés 2015/16	1	–	3	2	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire approuvés ^a									
2014/15	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^a	–	–	–	–	–	–	–	–	–
2015/16	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	(2)	–	–	(2)	–	–	(2)
Total									
Effectif approuvé 2014/15	1	–	3	2	1	7	–	–	7
Effectif proposé 2015/16	1	–	3	2	1	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette [transformation de 2 emplois de temporaire en postes (1 P-5 et 1 P-4)] au sein du Bureau du commandant de la Force et Chef de mission

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du commandant de la Force et Chef de mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Postes					
	-1	P-5	Conseiller spécial du commandant de la Force	Transformation	En poste
	+1	P-5	Conseiller spécial du commandant de la Force	Transformation	D'un emploi de temporaire
	-1	P-4	Attaché de liaison et de coordination	Transformation	En poste
	+1	P-4	Attaché de liaison et de coordination	Transformation	D'un emploi de temporaire
Total partiel	-				

16. Le titulaire du poste de conseiller spécial du commandant de la Force (P-5) est chargé de fournir des conseils techniques et de procéder à des analyses sur les questions et les faits nouveaux relatifs à l'exécution du mandat de la mission et à la coopération avec les Parties à l'Accord de dégageement dans les conditions qui prévalent dans la zone d'opérations de la FNUOD. Le Conseiller spécial aide le commandant de la Force et Chef de mission à élaborer le plan d'ensemble et les stratégies de la mission et propose différentes politiques de planification. Il analyse les changements relatifs à l'exécution du mandat de la mission et formule des recommandations sur la façon dont celle-ci doit négocier avec les Parties à l'Accord de dégageement. Le Conseiller spécial accompagne en outre le commandant de la Force et Chef de mission à l'occasion de réunions avec des représentants d'Israël et de la République arabe syrienne, et peut être appelé à mener des réunions en son nom, en aidant les hauts responsables à assurer la liaison avec les parties. Il entretient des rapports réguliers avec la communauté diplomatique, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas et les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des organisations internationales, telles que le CICR. Le Conseiller spécial maintiendra également des contacts étroits avec des interlocuteurs spécialisés dans les différentes missions régionales des Nations Unies qui appuient les activités de la Force. Il s'assure que la mission présente régulièrement au Siège de l'Organisation des Nations Unies les rapports de plus en plus nombreux qui lui sont demandés dans le contexte du conflit en cours en Syrie, et contribue à la rédaction des rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité en fournissant des données détaillées et de haute qualité. Il élabore des rapports spéciaux et des notes et s'occupe de la correspondance et de la liste des points de discussion, entre autres, selon que de besoin. Compte tenu du conflit en cours et de l'évolution de la situation en Syrie et dans la région, les fonctions de conseiller spécial restent déterminantes pour l'avenir prévisible; c'est pourquoi il conviendrait de transformer cet emploi de temporaire en poste de conseiller spécial à la classe P-5.

17. L'attaché de liaison et de coordination (P-4) appuie la mission en ce qu'il fournit des conseils stratégiques et opérationnels sur toutes les questions de liaison avec les Parties à l'Accord sur le dégageant, entretient des rapports étroits et réguliers avec le personnel de liaison désigné des deux parties, contribue aux contacts de liaison quotidiens et aux activités de coordination du personnel militaire du bureau de liaison et participe à l'administration de ce dernier. L'attaché de liaison et de coordination veille à la continuité des relations de la mission avec le personnel de liaison désigné des parties et s'assure qu'elle reste sensible aux réalités locales, ce que l'on ne peut attendre de militaires affectés dans la zone pour 6 ou 12 mois. Le rôle de l'Attaché est essentiel compte tenu de l'évolution de la situation en matière de sécurité dans le secteur Bravo, qui pourrait exacerber la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Le titulaire du poste apportera à la FNUOD l'expérience, les compétences et les connaissances institutionnelles essentielles nécessaires pour assurer aux fonctions de liaison de la mission le degré de cohérence requis. La liaison suppose également le maintien d'un rapport constructif et des relations de confiance avec les parties concernées. Il est donc proposé de transformer le poste temporaire d'attaché de liaison et de coordination en poste permanent.

Composante 1 : opérations

18. La Force continuera de faire respecter le cessez-le-feu dans la zone de séparation entre Israël et la République arabe syrienne en affectant des militaires à des positions fixes afin de s'assurer que les forces militaires d'aucune des parties ne pénètrent dans la zone de séparation. En raison de la poursuite des affrontements violents entre les forces armées syriennes et les membres armés de l'opposition dans les environs du camp Faouar, le quartier général de la FNUOD à Damas a dû être temporairement déplacé et la base d'opérations, installée dans le camp Ziouani. La Force est déterminée à retourner dans son quartier général du camp Faouar et à réoccuper les positions qu'elle a temporairement évacuées dans la zone de séparation, lorsque les conditions de sécurité le permettront. Il est à espérer que quatre de ces positions pourront être réoccupées d'ici au 1^{er} juillet 2015. La Force maintiendra une présence militaire flexible afin d'atteindre cet objectif, ainsi que du personnel civil en nombre suffisant pour développer la base d'opérations dans le camp Ziouani et étendre sa plateforme logistique en République arabe syrienne ainsi que le quartier général temporaire de la mission à Damas. Le Bureau du commandant de la Force continuera d'assurer la liaison entre les parties afin d'aider à maintenir le cessez-le-feu entre les Parties à l'Accord et d'empêcher que la situation ne s'exacerbe de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, particulièrement lorsque des tirs en provenance du secteur Bravo atteignent le secteur Alpha. Pour assurer la sécurité de son personnel, la Force se chargera également d'enlever, dans les zones où il est déployé, les mines, les engins non explosifs et les engins explosifs improvisés.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement des forces et s'y conforment.

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, au besoin, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, au besoin, pour régler les questions liées à la mise en œuvre du mandat de la FNUOD et assurer la coopération
- Réunions de fréquence hebdomadaire (en moyenne) avec les Parties à l'Accord sur le dégagement, visant à désamorcer les tensions résultant des tirs échangés de façon répétée par les parties de part et d'autre de la ligne Alpha, du fait du conflit civil touchant le pays, et à examiner les mesures à prendre par les deux parties pour empêcher de tels incidents
- Liaison immédiate avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagement, notamment les incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 109 800 jours-homme d'occupation de positions (30 militaires × 10 positions × 366 jours)
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour établir rapidement les faits sur les incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations concernant toutes les violations de l'Accord de dégagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucune personne tuée ou blessée par l'explosion de mines ou de munitions (2013/14 : 0 victime; 2014/15 : 0 victime; 2015/16 : 0 victime)

Produits

- Enlèvement des mines, de munitions non explosées et d'engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et dégagement continus des itinéraires de patrouille suivis par les contingents de la mission, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2013/14 : 0 incident; 2014/15 : 0 incident; 2015/16 : 0 incident)

Produits

- Contact avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur Bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation en vue de la réoccupation des positions temporairement évacuées dans le secteur Bravo

1.4.1 Accord des deux parties au sujet de la réoccupation par la FNUOD de positions des Nations Unies temporairement évacuées dans le secteur Bravo

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur Bravo
- Une compagnie de réserve de 134 hommes et 15 véhicules blindés de transport de troupes rapidement disponibles en permanence afin d'entreprendre la réoccupation de positions des Nations Unies temporairement évacuées dans le secteur Bravo
- Activités quotidiennes d'observation et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes : La situation en matière de sécurité s'améliore et la FNUOD est autorisée à pénétrer dans la zone de séparation.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>Contingents</i>	
Effectif approuvé 2014/15	1 284
Effectif proposé 2015/16	950
Variation nette	(334)

Composante 2 : appui

19. La composante appui englobe les activités de la Division de l'appui à la mission et de la Section de la sécurité. Un appui sera fourni à l'effectif de 950 militaires et à l'effectif civil proposé de 54 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont huit postes de temporaire) et 89 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Il concernera tous les services, y compris les services logistiques, administratifs et de sécurité fournis à la Force pour l'aider à exécuter son mandat, à réaliser les produits connexes et à apporter de nouvelles améliorations à ses services. Du fait de la réduction de ses effectifs, de l'adoption de nouvelles fonctionnalités d'Umoja et de la stratégie globale d'appui aux missions, la mission a revu sa structure et simplifié ses procédures internes pour accroître l'efficacité et la rationalité de la prestation de services.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.1 Appui efficace et rationnel à la Force dans les domaines logistique, administratif et de la sécurité

2.1.1 Achèvement de tous les projets de construction, rénovation et reconstruction de tous les bâtiments ou positions nécessaires pour maintenir les capacités dont la

Force a besoin pour ses opérations et sa sécurité et pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle

2.1.2 Maintien du nombre d'accidents de la route à 3 ou moins pour 100 véhicules (2013/14 : 3 accidents; 2014/15 : 3 accidents; 2015/16 : 3 accidents)

2.1.3 Réduction du nombre de véhicules légers de transport de passagers (2013/14 : 121; 2014/15 : 181; 2015/16 : 175)

2.1.4 Réduction du nombre d'ordinateurs et rationalisation de leur utilisation afin d'assurer un appui aux membres du personnel civil et militaire (2013/14 : 550; 2014/15 : 468; 2015/16 : 350)

2.1.5 Réduction de la consommation de diesel (2013/14 : 4 166 086 litres; 2014/15 : 2 148 939 litres; 2015/16 : 1 837 876 litres)

2.1.6 Application intégrale du plan de continuité des opérations

Produits

Amélioration des services

- Amélioration des bâtiments, postes et infrastructures nécessaires pour satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Utilisation efficiente du matériel grâce à une meilleure gestion des biens durables, en vue de rationaliser l'utilisation, les frais d'entretien et les remplacements et de réduire le plus possible les achats supplémentaires
- Remise en état du camp Ziouani pour en faire une base d'opérations pleinement fonctionnelle à l'appui de la composante militaire

Militaires, personnel de police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 950 militaires
- Vérification, contrôle et inspection du matériel appartenant aux contingents pour l'effectif de 950 militaires
- Approvisionnement en rations et stockage pour 1 base d'opérations et 11 positions, soit 892 militaires (compte non tenu de 58 officiers d'état-major)
- Administration d'un effectif moyen de 54 fonctionnaires recrutés sur le plan international et de 89 fonctionnaires recrutés sur le plan national
- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

Installations et infrastructures

- Entretien et réparation des installations du camp Ziouani, des bureaux de Damas, de toutes les positions et de tous les postes d'observation situés dans la zone de séparation
- Entretien de 3 puits et des dispositifs de filtrage
- Exploitation et entretien d'une moyenne de 14 groupes électrogènes

- Construction d'un réservoir au camp Ziouani pour stocker l'eau provenant de la station de traitement des eaux usées
- Fourniture de services d'assainissement, y compris collecte et évacuation des eaux usées et des déchets, pour tous les locaux de la Force

Transports terrestres

- Exploitation et entretien de 429 véhicules appartenant à l'ONU et de 14 véhicules blindés de transport de troupes appartenant aux contingents, dans 3 ateliers sur 2 sites

Communications

- Service et entretien de 5 autocommutateurs privés, 900 lignes téléphoniques, 1 station terrestre de transmission par satellite, 565 postes de radio émetteurs-récepteurs, 1 100 walkies-talkies, 48 routeurs de réseau, 22 répéteurs et 25 liaisons hertziennes

Informatique

- Service et entretien d'un réseau longue portée, de 20 serveurs, 300 ordinateurs de bureau, 50 ordinateurs portables, 92 imprimantes et 20 expéditeurs numériques répartis sur 20 sites
- Services d'appui et de gestion pour 390 comptes de messagerie électronique
- Fourniture d'un appui au Groupe chargé de la gestion du système d'information géographique concernant l'élaboration de cartes administratives, opérationnelles et thématiques pour étayer les décisions, favoriser la compréhension des situations et soutenir les opérations

Santé

- Exploitation et entretien d'une unité médicale de niveau I au camp Ziouani, d'une unité médicale de niveau I à la position 80 et d'une sous-unité médicale au Mont Hermon pour le personnel de la Force et du Groupe d'observateurs au Golan
- Exploitation et entretien de centres proposant des services confidentiels de conseils sur le VIH/sida et de dépistage volontaire pour l'ensemble du personnel
- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour l'ensemble du personnel de la mission
- Réalisation d'inspections sanitaires, notamment des contrôles de l'hygiène et de l'état sanitaire des camps, du stockage, de la manutention et de la préparation de la nourriture et des analyses de l'eau

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la mission d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement, et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone de la mission et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des risques pour les mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions de la Force et Beyrouth par l'organisation de convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la mission de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations

- Organisation de formations à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire déployé dans le cadre du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies concernant les procédures relatives aux convois et les mesures à prendre quant aux engins explosifs improvisés ou les procédures de mise aux abris et de protection des camps; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants; organisation d'exercices d'évacuation des locaux; et sensibilisation aux cas d'enlèvement ou de prise d'otages
- Enquête sur les incidents de sécurité

Facteurs externes : Les fournisseurs, vacataires et sous-traitants sont en mesure de livrer les biens et de fournir les services conformément aux marchés conclus, et les conditions de sécurité permettent à la Force de mener ses opérations.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/P-2						
Bureau de la sécurité										
Postes approuvés 2014/15	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2015/16	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	1	1	3	–	5	–	–	5
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	1	1	3	–	5	–	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel										
Effectif approuvé 2014/15	–	–	1	3	3	–	7	–	–	7
Effectif proposé 2015/16	–	–	1	3	3	–	7	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission										
Bureau du Chef de l'appui à la mission										
Postes approuvés 2014/15	–	1	2	2	5	–	10	26	–	36
Postes proposés 2015/16	–	1	2	2	5	–	10	25	–	35
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/ D-1</i>	<i>P-5/ P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	1	2	2	7	12	26	–	38
Effectif proposé 2015/16	–	1	2	2	6	11	25	–	36
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(2)
Services d'appui intégrés									
Postes approuvés 2014/15	–	–	2	–	14	16	72	–	88
Postes proposés 2015/16	–	–	2	–	12	14	52	–	66
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(20)	–	(22)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2014/15	–	–	–	1	2	3	–	–	3
Emplois de temporaire proposés ^b 2015/16	–	–	–	–	2	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Total partiel									
Effectif approuvé 2014/15	–	–	2	1	16	19	72	–	91
Effectif proposé 2015/16	–	–	2	–	14	16	52	–	68
Variation nette	–	–	–	(1)	(2)	(3)	(20)	–	(23)
Services régionaux des technologies de l'information et des communications									
Postes approuvés 2014/15	–	–	1	1	11	13	12	–	25
Postes proposés 2015/16	–	–	1	1	11	13	12	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total									
Postes approuvés 2014/15	–	1	6	7	37	51	110	–	161
Effectif proposé pour 2015/16	–	1	6	6	34	47	89	–	136
Variation nette	–	–	–	(1)	(3)	(4)	(21)	–	(25)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste

Tableau 5

Ressources humaines : Bureau du Chef de l'appui à la mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes					
	-1	Agent du Service mobile	Assistant (finances)	Suppression	
	-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (achats)	Suppression	
Total partiel	-2				

20. La réduction des effectifs militaires et du nombre de positions, et par conséquent la diminution des besoins en matière de services, a amené la Force à procéder à un examen de ses effectifs, et notamment des fonctions assurées par le Bureau du Chef de l'appui à la mission. La mise en œuvre d'Umoja étant un succès, la Force aura davantage recours à du personnel recruté sur le plan national pour gérer le nouveau système financier. Il est donc proposé de supprimer le poste de temporaire de l'assistant (finances) (agent du Service mobile), devenu superflu.

21. Compte tenu du caractère instable et imprévisible des conditions de sécurité dans la zone de la Force et plus généralement en République arabe syrienne, la mission peine énormément à recruter du personnel qualifié en matière d'achats (agents des services généraux) dans ce dernier pays, ce qui explique pourquoi un poste d'assistant (achats) (agent des services généraux) est vacant depuis plus d'un an. Néanmoins, la Section des achats a fait face au volume de travail avec les capacités dont elle dispose, notamment grâce à la polyvalence du personnel et à l'automatisation de diverses opérations d'achat, qui étaient jusqu'alors manuelles. Il est donc proposé de supprimer le poste d'assistant (achats) (agent des services généraux).

Services d'appui intégrés

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes et de 1 emploi de temporaire

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 20 postes

Tableau 6

Ressources humaines : Services d'appui intégrés

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes					
	-1	P-3	Attaché d'administration	Suppression	
	-2	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Mécanicien (générateurs)	Suppression	

<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Plombier	Suppression	
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Menuisier	Suppression	
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Technicien (approvisionnement en eau et assainissement)	Suppression	
-1	Agent du Service mobile	Assistant (Section des services généraux)	Suppression	
-1	Agent du Service mobile	Assistant (enregistrement)	Suppression	
-1	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (voyages)	Suppression	
-5	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant de bureau	Suppression	
-3	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant de bureau	Suppression	
-2	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Technicien automobile	Suppression	
-3	Agent des services généraux recruté sur le plan national	Assistant (transports)	Suppression	
Total partiel	-23			

22. Dans l'équipe de collaborateurs directs du Chef des Services d'appui intégrés, les fonctions assurées par l'attaché d'administration (emploi de temporaire de classe P-3) sont désormais superflues du fait de l'installation de la base d'opérations au camp Ziouani. Il est donc proposé de supprimer cet emploi de temporaire.

23. En se fondant sur l'examen interne de la structure des effectifs des Services d'appui intégrés, il est proposé de supprimer les six postes suivants d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du génie : 2 mécaniciens (générateurs), 1 assistant (gestion des installations), 1 plombier, 1 menuisier et 1 technicien (approvisionnement en eau et assainissement).

24. À la Section des services généraux, il est proposé de supprimer les huit emplois de temporaire suivants : 1 assistant (Section des services généraux) (agent du Service mobile), 1 assistant (enregistrement) (agent du Service mobile), 1 assistant (voyages) (agent des services généraux recruté sur le plan national) et 5 assistants de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national). La réduction des effectifs donnera à la mission la souplesse nécessaire pour procéder à une restructuration, compte tenu du transfert de son siège et de la réduction des effectifs militaires.

25. À la Section des approvisionnements, il est proposé de supprimer trois postes d'assistant de bureau (agents des services généraux recrutés sur le plan national), ceux-ci étant en réalité des employés d'entrepôt dont les fonctions peuvent être confiées à un prestataire extérieur. Il est également proposé de supprimer cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des

transports du fait de la réduction du parc de véhicules [2 postes de technicien automobile et 3 postes d'assistant (transports)].

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses ^a (2014/15) (1)	Montant alloué ^a (2014/15) (2)	Dépenses prévues (2015/16) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) ÷ (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	28 523,2	34 176,8	26 088,2	(8 088,6)	(23,7)
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	28 523,2	34 176,8	26 088,2	(8 088,6)	(23,7)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	8 847,9	9 807,6	9 064,4	(743,2)	(7,6)
Personnel recruté sur le plan national	4 168,7	4 362,8	3 904,5	(458,3)	(10,5)
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 274,9	2 576,9	1 648,4	(928,5)	(36,0)
Personnel fourni par les gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	14 291,5	16 747,3	14 617,3	(2 130,0)	(12,7)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	200,3	11,1	11,2	0,1	0,9
Voyages	766,4	437,2	425,0	(12,2)	(2,8)
Installations et infrastructures	8 292,4	6 967,9	5 675,2	(1 292,7)	(18,6)
Transports terrestres	2 135,7	2 677,3	2 275,5	(401,8)	(15,0)
Transports aériens	22,5	—	—	—	—
Transports maritimes ou fluviaux	60,5	—	—	—	—
Communications	695,0	1 032,3	952,9	(79,4)	(7,7)
Informatique	1 141,8	983,7	928,0	(55,7)	(5,7)
Santé	509,1	313,2	357,2	44,0	14,0
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 704,8	764,1	971,2	207,1	27,1
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total partiel	16 528,5	13 186,8	11 596,2	(1 590,6)	(12,1)
Montant brut	59 343,2	64 110,9	52 301,7	(11 809,2)	(18,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 362,7	1 486,5	1 400,9	(85,6)	(5,8)
Montant net	57 980,5	62 624,4	50 900,8	(11 723,6)	(18,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	59 343,2	64 110,9	52 301,7	(11 809,2)	(18,4)

^a Tient compte du transfert des ressources prévues pour le personnel fourni par les gouvernements de la rubrique des dépenses opérationnelles à la rubrique des dépenses au titre du personnel civil, ainsi que du transfert des ressources prévues pour le soutien logistique autonome des agents en tenue de la rubrique des dépenses opérationnelles à la rubrique des dépenses au titre des militaires et du personnel de police.

B. Taux de vacance de postes

26. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2015/16 ont été établies sur la base des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif 2013/14</i>	<i>Taux budgétisé 2014/15</i>	<i>Projection 2015/16</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	5,7	3,0	3,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	10,9	5,0	10,0
Personnel recruté sur le plan national	6,4	6,0	5,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	50,0	5,0	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

27. Le coefficient délais de déploiement de 3 % qu'il est proposé d'appliquer pour les contingents tient compte des rythmes de déploiement observés récemment et d'une réduction nette de 334 militaires. Le taux de vacance de postes de 10 % qu'il est proposé d'appliquer pour le personnel recruté sur le plan international est fondé sur le taux moyen de 11,23 % constaté pendant la période allant de juillet à décembre 2014. Le taux de vacance de postes proposé de 5 % pour le personnel recruté sur le plan national résulte du taux moyen de 3,79 % constaté pendant la période allant de juillet à décembre 2014 et tient compte d'une réduction nette de 21 postes d'agent recruté sur le plan national.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

28. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 2 726 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel majeur	
Contingents	2 517,4
Total partiel	2 517,4

<i>Catégorie de dépenses</i>				<i>Montant prévu</i>
Soutien logistique autonome				
Contingents				208,7
Total partiel				208,7
Total				2 726,1
<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>	
A. Facteurs applicables à la zone de la mission				
Contraintes du milieu	,7	19 mars 2013	27 mai 2014	
Usage opérationnel intensif	0	19 mars 2013	27 mai 2014	
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,1	19 mars 2013	27 mai 2014	
B. Facteurs applicables aux pays d'origine				
Différentiel de transport	1,50-5,5			

D. Formation

29. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	226,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	35,4
Total	261,4

30. Par rapport aux exercices précédents, le nombre de participants prévu pour l'exercice 2015/16 s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>	<i>Nombre effectif 2013/14</i>	<i>Nombre prévu 2014/15</i>	<i>Nombre proposé 2015/16</i>
Formation interne	80	118	113	105	140	140	325	144	149
Formation externe ^a	29	54	49	17	52	53	11	6	6
Total	109	172	162	122	192	193	336	150	155

^a Comprend les cours de formation dispensés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et hors de la zone de la mission.

31. Le programme de formation prévu pour la Force pour l'exercice 2015/16 (soit 132 stages destinés à 510 membres de la mission) vise à améliorer les compétences spécialisées et les aptitudes techniques du personnel, ainsi qu'à renforcer ses capacités en matière d'encadrement, de gestion et d'organisation. Il met l'accent sur le renforcement des capacités spécialisées et techniques du personnel, grâce notamment à des cours sur les finances, le budget, les communications, la gestion du personnel, les achats, la gestion de contrats, le génie, les transports terrestres, les systèmes d'information, la gestion des ressources humaines, la sécurité, la sensibilisation au VIH/sida, les règles de déontologie et de discipline, et la logistique.

E. Services de détection des mines et de déminage

32. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2015/16 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	3,5

III. Analyse des variations¹

33. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis. Ne font l'objet d'une analyse que les écarts de plus ou moins 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(8 088,6)	(23,7 %)

• **Mandat : réduction de l'effectif militaire, de 1 284 à 950 militaires**

34. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la réduction de l'effectif militaire autorisé de 334 militaires et du nombre moins important que prévu de relèves par an. La variation est en partie annulée par l'augmentation de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux officiers d'état-major, qui est passée de 85 dollars à 198 dollars, et l'augmentation des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents résultant de l'application d'un taux d'indisponibilité du matériel inférieur.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(743,2)	(7,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

35. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression proposée de deux postes pourvus sur le plan international, l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour le budget 2015/16 alors qu'il était de 5 % pour le budget 2014/15, et une réduction des dépenses prévues au titre de la prime de danger, du fait du transfert temporaire du personnel du camp Faouar au camp Ziouani.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(458,3)	(10,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

36. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la suppression de 21 postes pourvus sur le plan national. La variation est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 5 % (contre 6 % dans le budget 2014/15).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(928,5)	(36,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

37. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression proposée de deux postes de temporaire (autre que pour les réunions) et la transformation de deux emplois de temporaire en postes permanents. La variation est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 0 % (contre 5 % dans le budget 2014/15).

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 292,7)	(18,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

38. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par : a) le fait que divers équipements, dont du matériel de génie et des équipements individuels de protection, ne sont pas nécessaires pour l'exercice 2015/16; b) la baisse de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, compte tenu de la réduction du nombre de postes et des effectifs militaires de la Force, ainsi que la baisse du coût unitaire du carburant; et c) la diminution des crédits nécessaires au titre des services de rénovation et de la construction de routes dans le secteur Alpha. Cette diminution est en partie annulée par les crédits supplémentaires demandés au titre des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets dans le secteur Alpha, et de la location de nouveaux locaux à usage de bureaux et de logements pour le personnel transféré du camp Faouar à l'hôtel Sheraton.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(401,8)	(15,0%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

39. La diminution des crédits demandés résulte principalement d'une réduction des dépenses prévues au titre de l'essence, des carburants et des lubrifiants, ainsi que des pièces de rechange en raison de la réduction du parc automobile, passé de 181 véhicules en 2014/15 à 175 en 2015/16.

	<i>Variation</i>	
Communications	(79,4)	(7,7)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

40. La diminution des crédits demandés résulte principalement de la baisse des dépenses prévues au titre de l'achat de matériel divers du fait de la non-prise en compte de la part des coûts indirects d'Umoja incombant à la Force. Cette diminution est en partie annulée par une augmentation des dépenses prévues au titre des communications par réseaux commerciaux, les officiers d'état-major du secteur Alpha résidant en dehors du camp où il n'y a pas de télécommunications numériques améliorées sans fil.

	<i>Variation</i>	
Informatique	(55,7)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

41. La diminution des crédits demandés s'explique principalement par une réduction des dépenses prévues au titre des services informatiques du fait de la réduction des effectifs militaires et civils.

	<i>Variation</i>	
Santé	44,0	14,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

42. L'augmentation des crédits demandés résulte principalement de l'augmentation des services médicaux dans le secteur Alpha, dont le coût est supérieur à ceux qui sont dispensés dans le secteur Bravo, où se trouvaient précédemment les militaires.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	207,1	27,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

43. L'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par le fait que les montants prévus au titre des frais de transport pour toutes les acquisitions sont à présent comptabilisés sous la présente catégorie selon le nouveau système Umoja.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

44. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 52 301 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

b) La mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 4 358 475 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

(A/68/782/Add.6)

<i>Demande ou recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>Le Secrétaire général indique dans son rapport que des gains d'efficacité d'un montant de 14 200 dollars seront réalisés durant l'exercice 2014/15, l'installation de chauffe-eau solaires sur trois sites devant réduire la consommation d'électricité (A/68/725, par. 15). Le Comité note toutefois que les dépenses d'équipement initiales liées à ces systèmes ne sont pas prises en compte dans le rapport et que rien n'indique qu'une analyse coûts-avantages, qui permettrait de mieux justifier cette mesure d'efficacité et son application éventuelle à d'autres sites ou missions, ait été menée. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de réunir des informations plus détaillées concernant les gains d'efficacité que l'application de ces mesures entraînerait, notamment concernant les dépenses initiales d'équipement et le rapport coûts-avantages pour les missions. Le Comité formule d'autres observations et recommandations concernant les mesures d'efficacité dans son dernier rapport sur les questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (A/68/782, par. 34).</p>	<p>Les gains d'efficacité proposés ne pourront être réalisés du fait de la détérioration des conditions de sécurité qui a conduit au transfert du siège de la Force du camp Faouar au camp Ziouani et au maintien des militaires dans seulement six positions. Il était prévu que le projet soit mis en œuvre aux positions 60, 68 et 69. Toutefois, à la fin du mois d'août 2014, ces positions ont été occupées par les forces d'opposition syriennes et d'autres groupes armés, et 72 casques bleus ont été retenus prisonniers pendant deux semaines.</p>

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu;
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale;
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

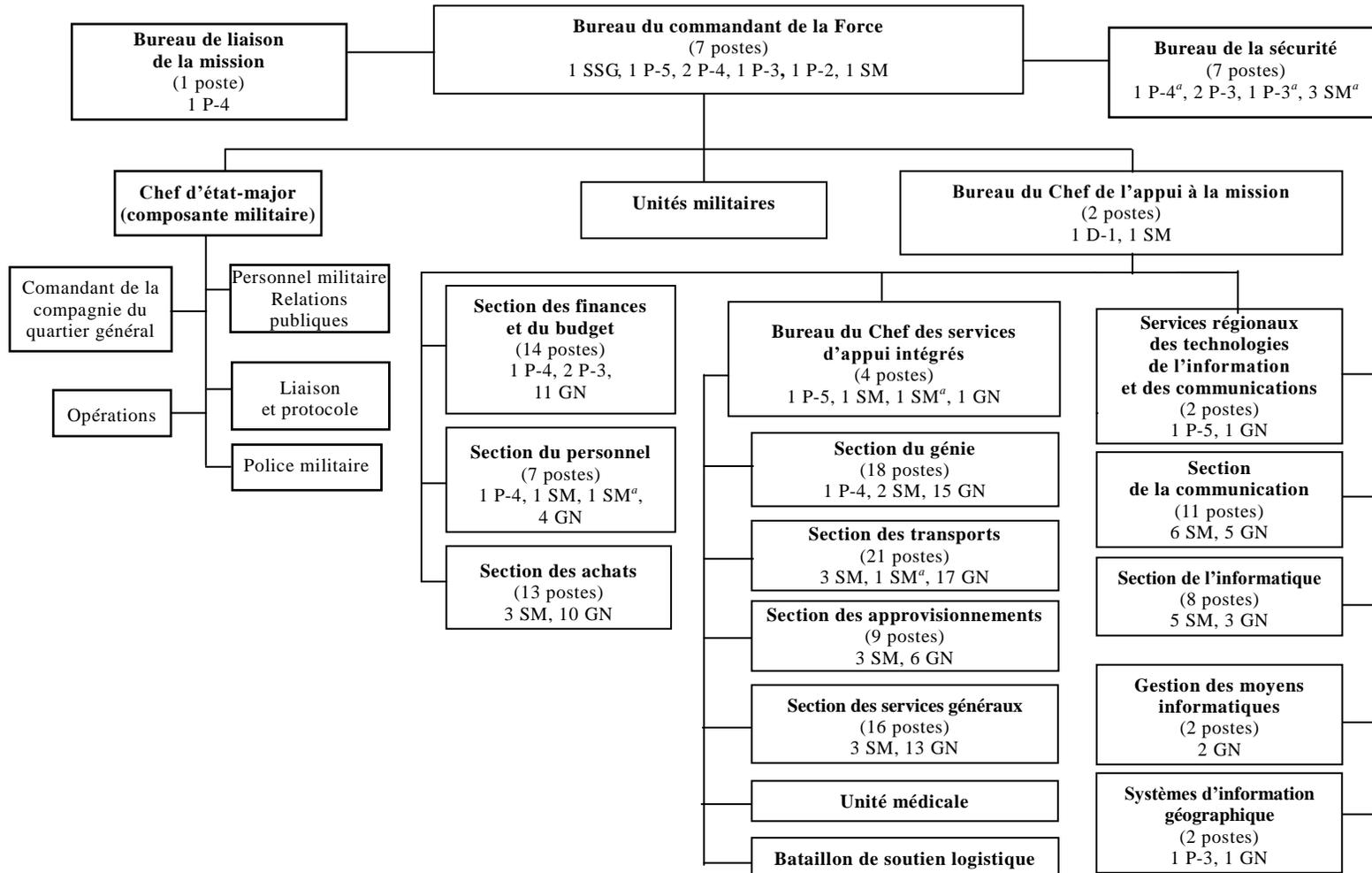
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : SSG = sous-secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Financé au titre du personnel temporaire.

